

L'Assemblée rétablit la taxation du loto du patrimoine

Article rédigé par *France TV info* , le 18 décembre 2018

Source [France TV info] L'Assemblée nationale a rétabli, dans la nuit du 17 au 18 décembre, concernant le Loto du patrimoine, la taxation que l'Etat prélève habituellement sur les jeux de loteries de la Française des jeux, au grand dam d'élus d'opposition. Il n'y aura donc pas d'exception en faveur des jeux du patrimoine.

L'amendement de la commission des finances, qui a reçu un avis favorable du gouvernement, a supprimé en nouvelle lecture un article du Sénat qui exonérait les jeux en faveur du patrimoine de la CSG, de la TVA et autres taxes. Cette exonération totale est "une première pour un jeu de hasard qui me semble assez gênante", a jugé le rapporteur général du Budget Joël Giraud (LREM). Pilotée par Stéphane Bern, l'opération "Loto du patrimoine" vise à financer la rénovation de monuments en France à travers un jeu de grattage et un loto.

L'animateur s'est indigné mardi de la décision de l'Assemblée nationale de rétablir la taxation du Loto du patrimoine, que l'Etat prélève habituellement sur les jeux de loteries de la Française des jeux. "L'Assemblée nationale fait tout pour torpiller le Loto du patrimoine à la demande du rapporteur Joël Giraud et le soutien des députés LREM !", a lancé sur Twitter M. Bern. "Je me battraï pour sauver notre patrimoine en danger contre tous ces technocrates", a-t-il ajouté, interpellant au passage le Premier ministre Edouard Philippe et le ministre de la Culture Franck Riester sur ce dossier.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://culturebox.francetvinfo.fr/patrimoine/l-assemblee-retablit-la-taxation-du-loto-du-patrimoine-283439>